

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com  
 O Prise en charge : pec@mupras.com  
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-766981

168 125

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 5812 Société : Royal Air Maroc

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : S. FIANI - KHALIL

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661571925 Total des frais engagés : 0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
235 BENJELLOUN SPECIALISTE Boulevard Yacoubi 11/11/1986  
Boulevard Yacoubi 11/11/1986  
Appt. No 5 - 22nd floor Résidence ADRIAN  
05.12.89/90 CASABLANCA

Date de consultation : 03 MAI 2023

Nom et prénom du malade : SEFIANI - KHALIL Age:

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : R.A

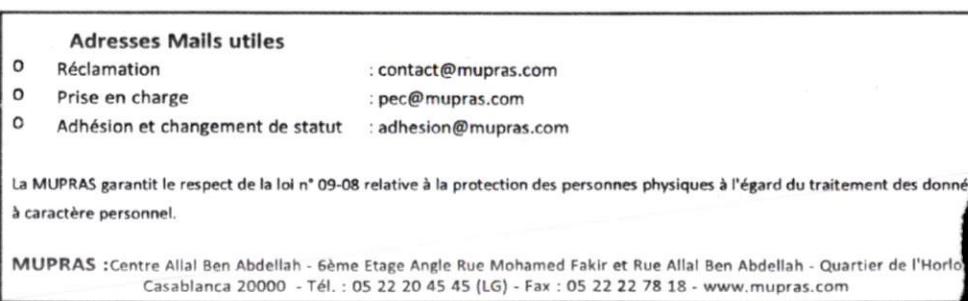
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : RAGIB

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 12 JUL. 2023

Signature de l'adhérent(e) : S.F.I.A



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 MAI 2013	C3		300 DHS Dr. BENJELLOUN Naïf SPECIALISTE ORI 235 Boulevard Yacoub El Mansour Appart. NO 5 - 22me Etage Al Asdal	INP : [REDACTED] JELLOUN Naïf SPECIALISTE ORI Boulevard Yacoub El Mansour 22me Etage NO 5 - Al Asdal

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
13 Rue Alami Casablanca Tel: 05 22 0920034	30/7/10	PHARMACIE AL AMANI Mme Alami Docteur 13 Rue Alami Casablanca Tel: 05 22 0920034

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

ID:651173 GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV:115,00 DH  
6 118001 142262



Chirurgie de la  
Exploration et Chirurgie de  
Ex. Médecin à L'Hôpital  
Ex. Chef de Service O.R.L. à L.

LOT : 230024  
2026/01  
PPC : 89,50 DH

LOT : 105  
PER. SEP 2024  
PPV: 102 DH 60

## دكتور ببیب بن جمون

اختصاصي في أمراض وجراحة  
الأذن - الأنف والحنجرة  
جراحة الوجه والعنق

تشخيص وجراحة الصم والدوخة

طبيب سابقًا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء  
رئيس قسم أمراض وجراحة الأذن - الأنف والحنجرة  
بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقًا

Casablanca, le : ..... 03 MAI 2023 الدار البيضاء في

11510 Nme Sefiani, Kharia

PHARMACIE AL AMANA  
Nime Alami Soumni Samira  
Docteur en Pharmacie  
13 Rue Annaris B. Tisejou  
Casablanca Tel. 05 22 00 09 70

AVANTAGE

2 bouffées le mat (3g)

102,60

(2)

Acneus 15g

2 q de soin 130

89,50

APIxol 8gx5

2 pul 35 1 10

(5)

T maxium 40

2 pf de 80 15

Dr. BENJELLOUN Najib  
SPECIALISTE ORL  
135, Boulevard Yacoub El Mansour  
No 5 - 2ème Etage  
Al Afaf CASABLANCA

05 22 95 12 89  
235, شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - شقة 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف :  
235, Bd Yacoub EL Mansour - Résidence Al Afaf, App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél. : 05 22 95 12 89

Djedid 50

$\text{My } \exists x \ (x = i)$

**Dr. BENJELLOUN Naïf**  
SPECIALISTE O.R.L.  
235, Boulevard Yacoub El Mansour  
App. No 5 - 2ème Etage  
Résidence Al Anfal  
Tel. 95.12.89/90 - CASABLANCA